

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU DIX SEPTEMBRE DEUX MIL DIX
(10 septembre 2010)

Sous la Présidence de Monsieur DEBOUDT Philippe, Le Maire,

Etaient présents : DEBOUDT Philippe, JASINSKI Jean-Claude, GRANDJEAN Patrice, RASSEMONT Véronique, GRENIER Patrick, LACAILLE Thérèse, OLIVIER Marc, HERBULOT Odile, BERSANO Francis, MAQUIN Stephan, SAILLARD Eric, DELCOURT Bruno, STOPINSKI Renaud.

Etaient absents représentés : KUZIEW Jacqueline (représenté par Monsieur DEBOUDT Philippe), LOPES Manuel (représenté par Monsieur JASINSKI Jean-Claude).

Etaient absents excusés : Néant

Convocation : 04 septembre 2010

I - APPEL DES CONSEILLERS : Le quorum étant atteint Monsieur le Maire ouvre la séance

II - APPROBATION DU PROCES VERBAL de la réunion du conseil municipal du 27 août 2010

III - ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

A l'unanimité, Madame HERBULOT Odile est élue secrétaire de séance.

IV PROJET STEP :

Monsieur le Maire donne lecture du programme technique de la future STEP. Le marché devrait être lancé prochainement, l'objet du marché est la maîtrise d'œuvre pour la construction de la nouvelle station d'épuration et la réalisation de travaux de restructuration des réseaux sur la Commune de CORBENY.

Le contenu de la mission se compose ainsi :

- Avant projet
- Projet
- Assistance au maître de l'ouvrage pour la passation des contrats de travaux
- Examen de conformité
- Direction d'exécution des contrats de travaux
- Assistance à la consultation des entreprises pour les contrôles extérieurs

Des missions complémentaires sont intégrées au marché :

- élaboration du dossier Loi sur l'Eau
- réalisation d'une esquisse d'insertion paysagère
- assistance à la consultation des entreprises pour les contrôles extérieurs

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, émet un avis favorable au projet du programme technique pour la nouvelle STEP.

VI TRAVAUX MEDIATHEQUE :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée présente la proposition financière de l'assurance dommage-ouvrage obligatoire suite aux travaux. Le montant de la proposition de l'assurance AXA est de 7 499.23 € T.T.C. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition.

VII TRAVAUX LA POSTE :

Monsieur le Maire informe l'assemblée présente de l'avancée des travaux de l'agence postale. Tout se déroule selon le marché, cependant des travaux supplémentaires seraient nécessaires.

Le plafond de la montée d'escalier n'avait pas été prévu, le montant du devis de l'entreprise EVRARD s'élève à 307.46 €T.T.C. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

Une petite partie du plancher du grenier est abimée, le devis s'élève à 995.43 € Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents le devis.

Un autre devis de 1328.50 € a été établi par l'entreprise EVRARD concernant les entrants de ferme, cependant Monsieur le Maire propose que ce travail soit fait par les agents communaux.

Lors de la réunion de visite de chantier, un problème a été soulevé concernant l'entrée des logements, en effet celle-ci doit être prévue "entrée handicapée", soit une largeur de 93 cm, or actuellement ce n'est pas le cas.

VIII TRAVAUX RUE DU CHATEAU :

Monsieur le Maire informe les conseillers que le problème de la Rue du Château n'est pas encore résolu, cependant il doit rencontrer l'entreprise prochainement.

IX TEMPETE DU 14 JUILLET ET INTEMPERIES DU 27 AOUT 2010 :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'un administré qui fait part de ses problèmes sur sa propriété lors d'événement climatique exceptionnel comme nous avons connu en juillet et en août. Beaucoup de riverains rencontrent des difficultés lors de ces phénomènes, cependant la commune a peu de solution. Une partie de ces problèmes sera résolue lors des travaux de la nouvelle STEP.

X Questions diverses :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée présente et à la population qu'il ya deux dossiers d'enquête publique disponible en Mairie pour consultation.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la fondation de France qui remercie la Commune pour avoir fait un don pour HAÏTI.

La commission de sécurité est passée à la salle polyvalente le lundi 06 septembre 2010, il n'y a pas de problème majeur, un avis positif a été émis.

La séance est levée à 22 H45.

Vu par Nous, Philippe DEBOUDT, Maire de la Commune de CORBENY, pour être affiché le 11 septembre 2010, à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.